



ma concubine est enceinte elle va accoucher au bresil

Par **unij**, le **12/04/2011** à **10:51**

Bonjour ma concubine est enceinte , elle est actuellement avec moi en france mais nous avons l'intention de vivre au bresil car toute sa famille y vit et ces deux premiers enfants aussi , que doit je faire pour reconnaitre l'enfant au bresil , mais egalement en france , de plus une fois l'enfant reconnu quelles sont les demarches que je devrais effectuer pour avoir mon visa permanent ?

Merci d'avance pour vos reponses.

Par **Domil**, le **12/04/2011** à **14:42**

En France, il suffit de le reconnaitre en mairie.

Pour le Brésil, que ce soit pour la reconnaissance ou le visa, vous devriez voir dans un forum juridique brésilien (si vous ne parlez pas portugais, votre concubine elle le parle)

Par **unij**, le **12/04/2011** à **15:21**

merci pour ta reponse qui ne me sert a rien , donc pour informer les gens de cette facon abstient toi !!!!!

Mais merci quand meme

Par **Milena**, le **12/04/2011** à **15:27**

en France, vous devez juste vous présenter auprès de n'importe quelle mairie et faire une reconnaissance anticipée de paternité en mentionnant le nom et les prénoms , lieu , date de naissance de votre concubine .

En ce qui concerne le Brésil , Domil , qui est un membre d'élite et a à son compte de très nombreuses réponses qui ont pu aider de nombreuses personnes dans leurs recherches concernant leurs droits et obligations sur le territoire français , vous a donné une réponse parfaite !!!